

Bureau du 13 septembre 2004

Décision n° B-2004-2484

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Saint Georges - Place Benoît Crépu et espaces connexes - Aménagement d'espaces publics - Mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) - Autorisation de signer un marché**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2003-1827 en date du 3 novembre 2003, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint dont la commission est composée en jury, conformément à l'article 74 du code des marchés publics pour l'attribution du marché de prestations intellectuelles concernant une mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination (OPC) pour l'aménagement d'espaces publics, quartier Saint Georges à Lyon 5°.

Conformément à l'article 53 du code des marchés publics, après examen des offres sur la base des critères énoncés dans le règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres composée en jury en séance du 2 juillet 2004 a classé première l'offre de l'entreprise Axe Ingénierie pour un montant de base plus options de 46 950 € HT, soit 56 152,20 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 53 et 74 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1827 en date du 3 novembre 2003 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission d'appel d'offres composée en jury en date du 2 juillet 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché de prestations intellectuelles pour la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination pour l'aménagement d'espaces publics, quartier Saint Georges à Lyon 5° et tous les actes contractuels afférents avec l'entreprise Axe Ingénierie pour un montant de 56 152,20 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée le 20 octobre 2003 pour l'opération n° 0715 pour un montant total de 800 000 €.

3° - La dépense sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2004 et suivants - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,